

## En cas d'incident sur le réseau électrique consignes à respecter

- Ne jamais toucher des fils tombés à terre
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées
- En cas d'usage d'un groupe électrogène individuel, le placer à l'extérieur de l'habitation et penser à couper le disjoncteur.



**Signalez toutes situations dangereuses**  
(24h/24 et 7j/7) par téléphone :

**09 72 67 50**  
+ n° de département



Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune :  
[www.enedis.fr/panne-et-interruption](http://www.enedis.fr/panne-et-interruption)

